



# DUATHLON

## AVIGNON-LE PONTET

Samedi 23 avril 2016

Inscription en ligne sur le site [www.ats-sport.com](http://www.ats-sport.com)

Le Duathlon consiste à enchaîner 3 épreuves : course à pied, parcours VTT et course à pied sans s'arrêter. L'épreuve est individuelle et chronométrée.

### Catégories et parcours

Catégories	Années	Course	Vélo	Course
6-9 (Mini-poussins/Poussins)	2007 à 2010	250 m	1200 m	250 m
10 – 11 (Pupilles)	2005 à 2006	500 m	2400 m	500 m
12 – 13 (Benjamins)	2003 à 2004	750 m	3600 m	750 m

### Programme

- **12h30 – 13h30** Retrait des dossards et inscriptions sur place (si places disponibles)
- **13h15** Ouverture du parc à vélo
- **14h00** Briefing et fermeture du parc à vélo
- **14h15** Départ des mini-poussins et poussins
- **14h45** Départ des Pupilles
- **15h15** Départ des Benjamins
- **16h30** Remise des récompenses et fin de surveillance de l'aire de transition

#### Prix et récompenses :

Remise d'un lot à tous les concurrents

Coupe aux 3ers de chaque catégorie : Masculin/Féminin

### Règlement

**Sécurité** : Le parcours VTT se déroule dans un parc interdit à la circulation automobile. Le port du casque homologué FFRTI (coque rigide) est obligatoire pendant toute la durée de la partie cyclisme.

Les concurrents sont responsables du matériel qu'ils utilisent et qui doit être en bon état, ils fourniront les épingles pour fixer leur dossard. Une équipe de secours sera présente sur l'épreuve

**Dossard** : Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé (épingles non fournies) de façon visible sur le devant de la poitrine, et sur le dos. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé. Le port de la ceinture porte dossard est autorisé. Avec le dossard, il sera remis à chaque concurrent une étiquette vélo, et une étiquette casque.

**Déroulement de la course** : Le départ est donné par catégorie. Les concurrents doivent enchaîner les disciplines sans aide extérieure. Après la 1<sup>ère</sup> partie de CAP, le concurrent passe par l'aire de transition jusqu'à l'emplacement qui lui est réservé, met son casque (coque rigide, homologué) attache sa jugulaire, prend son vtt puis se dirige à pied vers la sortie de l'aire de transition. Il monte sur son vélo dès la ligne franchie et effectue son parcours. Au retour, il ramène à pied dès l'entrée de l'aire de transition (ligne de pied à terre) casque toujours attaché, son VTT à son emplacement, enlève son casque et part pour la 2<sup>ème</sup> CAP.

**Ravitaillement** : Liquide sur le parcours CAP – solide et liquide à l'arrivée

**Engagement** : Inscription en ligne sur le site ATS Sport – date limite 20/04/2016 dans la limite des places disponibles. - Places disponibles : 100

Les écoles de triathlon ont la possibilité de faire des inscriptions groupées via un fichier Excel (modèle sur le site [avignon-lepontet-triathlon.com](http://avignon-lepontet-triathlon.com)) à nous retourner avec les licences avant le 17/04/2016 par mail : [contact@avignon-lepontet-triathlon.com](mailto:contact@avignon-lepontet-triathlon.com) – Règlement par chèque Anne DESOIDE 4 rue P. et M. Curie Bat. C 84000 AVIGNON

Sur place le jour de l'épreuve dans la limite des places disponibles

Licenciés FFTRI : 5 € (+ 1 € frais de gestion) - Non licenciés FFTRI : 7€ (+1 € frais de gestion)

Les licenciés : présentation d'un justificatif d'identité (suivant la RGF2016)

**Les non licenciés** : justificatif d'identité + autorisation parentale. (Modèle en annexe) + un certificat médical de **non contre indication à la pratique du Sport en compétition**, daté de moins d'un an sans cette mention exacte nous ne pourrons pas vous remettre le dossard.

**Responsabilité et assurances** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du participant
- de perte, casse ou de vol d'objets et de matériel.
- d'accident provoqué par le non respect des consignes de l'organisateur, des arbitres ou du service médical.

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs. Elle ne répond pas des dégâts ou blessures occasionnés par les participants. Ceux-ci sont couverts par leur propre assurance « dommages-accidents ».

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'interrompre la compétition en cas de force majeure sans remboursement.

**Droit à l'image** : Chaque coureur ou représentant, si celui-ci est mineur, autorise l'organisation à utiliser toutes les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre des documents promotionnels et publicitaires nécessaires pour les années suivantes. L'épreuve sera filmée à l'aide d'un Drone par notre partenaire

